

**LISTE DES ACTIVITÉS EXERCÉES
POUR LESQUELLES L'HABILITATION EST SOLLICITÉE**

(si l'une de ces activités est sous-traitée, bien vouloir le préciser et joindre copie de la convention passée avec le sous traitant et de son arrêté préfectoral d'habilitation en cours de validité)

LISTE DES ACTIVITÉS	(1)
- Transport de corps avant mise en bière	<input type="checkbox"/>
- Transport de corps après mise en bière	<input type="checkbox"/>
- Fourniture de corbillards	<input type="checkbox"/>
- Organisation des obsèques	<input type="checkbox"/>
- Soins de conservation	<input type="checkbox"/>
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires (<u>raier la mention inutile</u>)	<input type="checkbox"/>
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située à :	<input type="checkbox"/>
- Fourniture des voitures de deuil	<input type="checkbox"/>
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (2) (<u>raier la mention inutile</u>)	<input type="checkbox"/>
- Gestion d'un crématorium situé à :	<input type="checkbox"/>

(1) Mettre une croix dans les cases correspondantes aux activités exercées.

(2) Ne sont pas concernés par l'habilitation les plaques funéraires, les emblèmes religieux, les fleurs, les travaux divers d'imprimerie et la marbrerie funéraire.

Fait à, le

Signature et cachet

.../...

LE TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE :

tout transport de corps sans cercueil réglementairement effectué dans les limites du territoire national dans un véhicule conforme

LE TRANSPORT DE CORPS APRÈS MISE EN BIÈRE :

tout transport de corps dans son cercueil réglementairement effectué sur moyenne et longue distance dans un véhicule conforme

L'ORGANISATION DES OBSÈQUES :

prestation qui consiste à accueillir les familles pour leur proposer de déterminer le contenu et le prix des obsèques de leur défunt

LES SOINS DE CONSERVATION :

toute opération de soins de conservation effectuée sur le corps d'une personne décédée

FOURNITURE DES HOUSSES, DES CERCUEILS ET DE LEURS ACCESSOIRES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS AINSI QUE DES URNES CINÉRAIRES :

- housses
- cercueils
- accessoires intérieurs du cercueil : garniture étanche, capiton, coussin, linceul
- accessoires extérieurs du cercueil : poignées, croix, plaque d'identité, tous les signes et les emblèmes fixés sur le cercueil, drap mortuaire
- urnes cinéraires : cendrier, plaque métallique d'identité, enveloppe de présentation du cendrier

LA GESTION ET L'UTILISATION DES CHAMBRES FUNÉRAIRES :

gestion permanente en délégation officielle avec une commune, en location ou en pleine propriété, d'une chambre funéraire

LA FOURNITURE DES CORBILLARDS :

véhicules d'apparat affectés au transport d'un corps après mise en bière à l'occasion d'un convoi funéraire local ou d'une cérémonie.

LA FOURNITURE DES VOITURES DE DEUIL :

véhicules affectés au transport des familles, de leurs proches et des ministres du culte lors d'un convoi funéraire

FOURNITURE DE PERSONNEL ET DES OBJETS ET PRESTATIONS NÉCESSAIRES AUX OBSÈQUES, INHUMATIONS, EXHUMATIONS ET CRÉMATIONS :

- **personnel** : fossoyeurs, porteurs, chauffeurs, ordonnateurs, agents de chambre funéraire, agents de crématorium, vendeurs, assistants funéraires
- **objets et prestations nécessaires** : ensemble des fournitures et des opérations nécessaires à la réalisation des opérations funéraires énumérées ci-dessous
- **obsèques** : ensemble des opérations et cérémonies qui ont lieu depuis la mise en bière du corps jusqu'à l'inhumation ou la crémation
- **inhumations** : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, mise en terre ou en caveau du cercueil, réinhumation d'un cercueil ou d'une boîte à ossements, dépôt des restes à l'ossuaire
- **exhumations** : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, extraction des restes mortels, réduction des corps, nouvelle mise en bière des restes mortels, fourniture d'un nouveau cercueil ou d'une boîte à ossements (reliquaire)
- **crémations** : fourniture de l'urne (cendrier et enveloppe de présentation de l'urne), remise de l'urne à la famille, dépôt de l'urne au columbarium, dépôt de l'urne en propriété particulière, dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, **dispersion des cendres en tout lieu à l'exclusion des voies publiques**. A l'exclusion de l'opération de crémation qui est réservée au seul personnel du crématorium.